

PLUi Paris Terres d'Envol : Datacenters

Dans son rapport concernant le PLUi en enquête publique du 25 novembre 2024 au 10 janvier 2025 et sa recommandation n°11, la commission d'enquête reprenait l'avis de l'Etat sur la réflexion nécessaire à mener pour organiser une répartition équilibrée des datacenters sur le territoire métropolitain. La disponibilité des réseaux d'énergie et leur capacité à fournir une forte puissance est un point essentiel qui montre des limites qui doivent d'ores et déjà être appréhendées dès cette évolution du PLUi.



Malgré la décision du TA de Montreuil du 28 juillet 2026, invalidant le permis de construire autorisant l'implantation du datacenter SEGRO du Bourget, la consommation énergétique du territoire de Paris Terres d'Envol sera très impactée par le déploiement des datacenters sur Dugny, Aulnay-sous-Bois et Tremblay en France. Cette consommation potentielle sera en formelle contradiction avec les objectifs du PCAET du territoire de l'EPT (*Voir ci-dessous*), alors que la consommation électrique induite par les 5 datacenters en projet sera de l'ordre de 7 230 GWh/An, soit près de 300% de la consommation prévue dans le PCAET en 2050

• **Evolution de la consommation d'énergie hors transport aérien et routier :**

	2015	2020	2026	2030	2050
Evolution de la consommation finale GWh/an	4 891	3 915	3 756	3 407	2 430
	0%	-20%	-23 %	-30%	-50%

Alors que la prise en compte des datacenters décrite dans l'OAP développement économique affirme «*Tenir compte de l'existence des risques d'inondations, de la disponibilité des réseaux d'énergie, de leur capacité à fournir une forte puissance et des opportunités de récupération de leur chaleur produite, notamment pour un usage urbain.* », au-delà des OAP sectorielles, le nouveau règlement devrait démontrer l'application de ces préconisations essentielles pour le territoire.

Il n'y a par ailleurs aucune cohérence entre cette évolution du PLUi et le rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET de décembre 2024¹, en particulier pour la chaleur fatale (Page 12) non valorisée.

Evolution du bouquet énergétique des réseaux de chaleur (GWh/an) :

Filière	2015	2026	2030	2050
Fioul/charbon	0			0
Gaz	209			55
Bois	58	66,7	70,97	100,37
Cogénération	49			25
Géothermie	172	252,98	293,37	600,19
Biogaz	0	17,19	25,79	85,96
Chaleur fatale	0			0,3

Ces observations rejoignent l'analyse de la MRAe dans son avis du 2 octobre 2024 sur le PLUi mis en enquête publique. Dans sa recommandation n°8 la MRAe demandait à l'EPT :

- d'évaluer la contribution attendue du PLUi à l'atteinte des objectifs du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) notamment en matière de réduction des consommations d'énergie, de développement de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables et de récupération, d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- de mieux justifier la compatibilité du PLUi avec chaque action du PCAET liée à son champ de compétence..

¹https://www.paristerresdevol.fr/app/uploads/1/2026/01/PTE_Evaluation_Mi_Parcours_PCAET.pdf